



DELIBERATION N° 2024021Bis
SUBVENTION DU SDIS
Pour l'achat Des équipements des pompiers

L'an deux mil vingt-quatre et le trois juillet, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

Présents :

Mmes BARRE-LOPES –BOUCHET – PERRAUD

MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND – NAULET – MAITRE

Excusés :

Mmes PASQUET Ghislaine – BLANC-PAGE Carole – DAMIDAUX Dominique –
GIORIA Florine et M. PACCOUD Lionel

Date de la convocation
25 juin 2024

Secrétaire de séance : Julien MAITRE

Pouvoir : M. PACCOUD Lionel à Mme BARRE-LOPES Marie-Anne
Mme DAMIDAUX Dominique à Mme BOUCHET Pascale

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a fait acquisition auprès de l'UGAP pour les pompiers du CPINI de Montcet:

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Couvertures anti feu	33.00 €	39.60 €
Combinaison anti-frelons	210.57 €	252.68 €
Détecteurs mono gaz	88.58 €	106.30 €
Polo femme/ Polo Homme/ Casques pompiers	325.84 €	391.01 €
Total	657.99 €	789.59 €

La commune peut solliciter une demande de subvention auprès du SDIS de l'Ain pour ces achats.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

- AUTORISE M. le Maire à demander cette subvention au pompiers du CPINI de Montcet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que susdits

Pour extrait certifié conforme,

Secrétaire de Séance,

Julien MAITRE



Le Maire,

Franck Tarpin

